OO/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011- 750 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ouverture d'un Consulat honoraire du Burkina Faso à Palerme en République d'Italie.

> Visa CF N 0576 11-10-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires ;

VU le décret n° 2003-283/PRES/PM/MAECR du 09 juin 2003 portant réglementation de la fonction de Consul honoraire du Burkina Faso à l'étranger;

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

Sur rapport du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 septembre 2011;

DECRETE

ARTICLE 1: Il est ouvert un Consulat honoraire du Burkina Faso à Palerme en République d'Italie, avec comme juridiction la région autonome de la Sicile.

ARTICLE 2:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 octobre 2011

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembamb

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Yipènè Djibrill BASSOLE